

## Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 21 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 21 mars 2017 à 20h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

### **Etaient présents :**

M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>ROSE-LEVEQUE</b> Christelle
	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>ALLIER</b> Jérôme	
M. <b>FLECHON</b> Vincent	
M. <b>MARTINS DE FREITAS</b> Éric	Mme <b>COSTE</b> Marie-Claire
M. <b>MONTEIL</b> Bernard	Mme <b>LÉVÉQUE</b> Marie-José
M. <b>PARRA Baltazar</b>	Mme <b>PRUDHON</b> Claude
M. <b>THÉRY</b> Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Absents ayant donné procuration:**

Mme **CROUZET** Béatrice a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques  
M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à Mme **PRUDHON** Claude  
M. **VOLLE** Stéphane a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

### **Absente excusée**

Mme **SERRE** Océane

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.*

## 1 – N° 2017-01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

## 2 - N° 2017 – 02 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 FEVRIER 2017.

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 13 février 2017. Il rappelle que ce compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune. Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 13 février 2017.**

## 3 – N° 2017-03 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COUXOISES

Monsieur **THÉRY** Jacques prend la parole pour préciser que 4 dossiers sont déposés ce soir et concerne les associations suivantes:

« Rencontres Générations », « les Amis 2 COUX », « Les Cyclos Sportifs Couxois » et « Arts et Mémoires de COUX ».

Monsieur **THÉRY** Jacques informe les élus que la commission d'attribution s'est réunie lundi 20 mars et que les 4 dossiers présentés ont reçus un avis favorable.

Il passe ensuite la parole à Madame **PRUDHON** Claude qui expose la demande faite par l'Association « Arts et Mémoires de COUX ». Ce dossier concerne l'organisation de la 11° foire de printemps. Elle rappelle qu'il s'agit d'une très grosse animation sur la commune qui rassemble beaucoup de monde. Le budget pour cette manifestation est de 8210€, l'association sollicite une aide à hauteur de 500€.

Monsieur **JEANNE** Jean-Pierre est très heureux de voir que c'est la 11° foire de printemps et que cette manifestation marche toujours. La date de la foire de printemps est le 14 mai 2017.

- **Le conseil municipal à la majorité moins une abstention (trésorière adjointe du moulin) donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de 500€ à l'association « Arts et Mémoires de COUX » pour l'organisation de la 11° foire de printemps.**

Monsieur **THÉRY** Jacques passe la parole à Madame **LÉVEQUE** Marie-José qui expose la demande faite par l'association « Rencontres Générations ». La demande de subvention d'un montant de 300€ pour un

budget de 2990€ concerne l'organisation de la journée du 14 juillet. Madame LÉVEQUE Marie-José précise que cette association est également très active sur la commune. Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise qu'outre les manifestations qu'elle organise, elle crée un lien avec les écoles.

- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission et valide une subvention d'un montant de 300€ au profit de l'Association « Rencontres Générations » pour l'organisation de la journée du 14 juillet.**

Monsieur THÉRY Jacques présente à son tour la demande émanant de l'association « Les Amis 2 COUX » qui sollicite une subvention à hauteur de 300€ sur un budget de 4000€ pour l'organisation du week-end de rencontre avec les couxois de Charente Maritime. Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise qu'il s'agit d'un week-end très amical et convivial.

Monsieur THÉRY Jacques présente ensuite la demande de l'association « Les Cyclos Sportifs Couxois » qui organise sur le territoire communal leur 3<sup>o</sup> randonnée « la couxoise ». La subvention demandée est de 450€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission et :

- **valide une subvention d'un montant de 300€ au profit de l'Association « Les Amis 2 COUX » pour le week-end de rencontre avec les couxois de Charente Maritime.**
- **valide une subvention d'un montant de 450€ au profit de l'Association « Les Cyclos Sportifs Couxois » pour l'organisation de leur 3<sup>o</sup> randonnée « la couxoise ».**

#### 4 – N° 2017-04 – RAPPORT DE LA CLECT

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 13 février 2017, a approuvé, à la majorité simple (37 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport relatif à la neutralité fiscale.

Considérant que ledit rapport doit être soumis au vote de chaque conseil municipal délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport doit recueillir l'approbation unanime des 42 conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 pour, 0 contre et 1 abstention :

- **Approuve** le rapport, annexé à la présente délibération, en date du 13 février 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la neutralité fiscale.
- **Approuve** le prélèvement d'un montant de 10 608 € à opérer sur l'attribution de compensation de la commune de Coux au titre de la neutralité fiscale.